

Département des Pyrénées-Orientales
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
MONTALBA LE CHATEAU
SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 066-216601112-20260416-132026-DE



Date de convocation :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTINEZ Marie, Maire.

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Sont présents : Olivier GRIEU, Corinne HENRIC, Djamila HERIECH-BRIKI, Michelle HUMBERT, René MATON, Danielle POMES, Renaud SALA, Alexis SIRE, Maxime SIRE

Absents excusés : Solange RUSSO (donne procuration à Olivier GRIEU)

Secrétaire de Séance : Maxime SIRE

Délibération N° 2026/13

OBJET : Approbation du Compte Financier unique 2025 – Budget eau et assainissement

Monsieur Alexis SIRE, premier adjoint, rappelle que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique 2025 du budget eau et assainissement, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après présentés par le premier adjoint, Monsieur Alexis SIRE :

Fonctionnement :

Dépenses : 41 128,42 €

Recettes : 35 142,48 €

Résultat exercice 2025 : - 5 985,94 €

Investissement :

Dépenses : 16 039,78 €

Recettes 39 816,34 €

Résultat exercice 2025 : 23 776,56 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 0 € Recettes : 0 €

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** le Compte Financier Unique 2025 du budget eau et assainissement.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en sous-préfecture le : 16/04/2026
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 16/04/2026

à Montalba Le Château,

Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} adjoint,



M. Alexis SIRE

